



SYNCHRONISEE



AS GIEN NATATION

12, quai de Nice

Stade Nautique

45500 GIEN

asgien.natation45@gmail.com

POLITIQUE DE REMBOURSEMENTS ET DE PARTICIPATION AUX FRAIS

Adhésion :

- L'adhésion au club est réduite de 50% pour tous les membres du bureau. Lorsque le membre ne dispose pas d'une licence sportive pour lui-même, cette réduction se reporte sur un membre de sa famille disposant d'une licence sportive.
- La même disposition s'applique aux personnes en charge de la coordination du Triathlon de l'Etang du Puits
- Une participation de 10 € est demandée aux entraîneurs intervenant hebdomadairement.
- Le club accorde une réduction de 25% sur le tarif de l'adhésion à tous les bénévoles officiels ou arbitres qui ont officié sur un minimum de 4 demi-journées ou 2 journées lors de la saison précédente.
- Une réduction de 10 euros est accordée aux triathlètes sur présentation de leur licence d'athlétisme souscrite auprès de « Gien Athlé Marathon ».

Repas :

- Lorsque les bénévoles officiels natation ou arbitres triathlon ou water-polo sont mobilisés sur une journée entière et que le pique-nique n'est pas possible, le coût du repas sera pris en charge par le club, dans la limite de 15 euros par repas.
- Lorsque des bénévoles ou des parents sont mobilisés pour assurer le transport vers une compétition et que le pique-nique n'est pas possible, le coût du repas sera pris en charge par le club dans la limite de 15 euros par repas.
- Lorsque les adhérents du club, toutes sections confondues (natation, natation synchronisée, water-polo, triathlon) sont mobilisés* sur une journée entière de compétition* et que le pique-nique n'est pas possible, le coût du repas sera de 7 euros. Le club prendra en charge les éventuels dépassements dans la limite de 15 euros par repas. Les paiements par virement ou chèque sont vivement recommandés.

*Compétitions inscrites au calendrier du club

Transport :

- Lorsque des membres du bureau doivent se rendre à des formations, des commissions ou des Assemblées Générales avec leur véhicule personnel, un remboursement de 35 centimes par kilomètre sera accordé.
- Lorsque le club n'est pas en mesure de proposer le transport en minibus et que des bénévoles ou des parents (toutes sections confondues) doivent assurer le transport avec leur propre véhicule vers des compétitions ou des sorties inscrites au calendrier du club, un remboursement de 35 centimes par kilomètre sera accordé.
- Les frais de déplacements des entraîneurs dans le cadre des entraînements, des compétitions, des stages ou des sorties organisés pour les adhérents seront remboursés à hauteur de 70 centimes par kilomètre
- **On proposera systématiquement d'établir des Reçus au titre des dons afin de moins impacter le budget du club. Dans ce cas, on s'appuiera sur le barème fiscal des frais kilométriques en cours.**

Nuitées :

- Lorsqu'une compétition inscrite au calendrier du club se déroule sur plusieurs jours et qu'il n'est pas possible de rentrer, le coût des nuitées sera pris en charge intégralement pour les jeunes nageurs et jeunes triathlètes du club ainsi que pour tous les accompagnants nécessaires, y compris les officiels ou arbitres.
 - Pour les sections adultes (masters, triathlon, water-polo), et uniquement pour les compétitions inscrites au calendrier du club un forfait de 15 euros sera accordé par nageur et par nuit auquel s'ajoutera un forfait de 10 euros par nageur et par repas (hors petit déjeuner). Soit 35 euros par journée complète.
- Les mêmes conditions de dédommagement s'appliqueront à tous les entraîneurs, officiels ou arbitres nécessaires.

Tenues et équipements des adhérents :

- Tous les adhérents reçoivent au moment de leur première inscription un tee-shirt du club ainsi qu'un bonnet de bain, puis un bonnet de bain à chaque renouvellement de licence.
 - Le club négocie des tarifs auprès de fournisseurs de son choix afin que tous les adhérents puissent bénéficier d'équipements de qualité à des coûts très avantageux. Une part du coût de ces équipements est pris en charge par le club, parfois soutenu par des partenaires privés.
- Les adhérents peuvent renouveler leurs équipements tous les 3 ans à l'exception de la trifonction pour les triathlètes qui peut être commandée tous les 2 ans. En cas de renouvellement plus précoce, l'adhérent se verra facturé l'équipement sans prise en charge.
- Pour les sections jeunes une possibilité d'échanges pourra être proposée au cas par cas pour pallier au problème de taille qui évolue parfois très rapidement.

Maillots de compétition pour la natation synchronisée :

- Une aide 25 euros par nageuse sera attribuée par le club dans le cadre de l'achat d'un maillot de bain spécifique, dédié à la compétition en natation synchronisée. Une fois par an.

Engagements compétitions :

- Les engagements aux compétitions FFN et aux Triathlons Jeunes, inscrites au calendrier du club, sont intégralement prises en charge. Pour la Section Triathlon Adultes, seule l'inscription au triathlon club est prise en charge à hauteur de 50%.

Formation des entraîneurs et des bénévoles :

- Lorsque qu'un adhérent renouvelle son BNSSA afin d'assurer des surveillances pour le club, les frais d'inscription sont pris en charge par le club.
- Lorsqu'un adhérent souhaite obtenir son BNSSA et s'engage à assurer un minimum de 5 surveillances pour le club, celui-ci prendra en charge 50% du coût de sa formation.
- Les frais de formation continue des entraîneurs sont intégralement pris en charge par le club.
- Le coût des formations non diplômantes (formation arbitre water-polo ou triathlon, formations officiel natation, formation BF1 et BF2 triathlon) pour des adhérents désirant s'investir bénévolement dans le club pourra être pris en charge à 100% si cela répond à un besoin ou à une demande du club.
- Le coût lié à la formation initiale et diplômante d'un entraîneur peut faire l'objet d'une prise en charge à hauteur de 50%, après décision et vote du bureau directeur afin d'inciter le bénéficiaire à poursuivre son investissement auprès du club si cet investissement répond à un besoin.

Surveillances des créneaux d'été :

Pour les surveillants BNSSA (hors entraîneurs) des créneaux été, un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros sera offert pour un minimum de 5 surveillances.

A.S G I E N
N A T A T I O N
Stade Nautique Quai de Nice
45500 G I E N

Fait à Gien, le 04/09/2025

La président : Samir ZAKARIA

